

Le **26 et 27 mai 2018** Grand Prix des **AS**

Règlement

CONDITIONS DE PARTICIPATION DU JOUEUR

Le joueur doit être :

- licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être affilié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minime (U16) ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire au plus tard pour le 11 mai 2018 d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le **joueur** a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

CHAMP DES JOUEURS

Le champ total des joueurs et joueuses sera limité à 144 joueurs dont 15 filles minimum et 14 wild cards maximum selon la répartition ci-dessous.

	Nombre Maximal de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles, les Wild Cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement	Wild cards : nombre maximum autorisé
TOTAL	144	51	15	14
Minimes (U16) 2002-2003		9	3	
Benjamins (U14) 2004-2005		21	6	
U12 à partir de 2006		21	6	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes puis par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

FORME DE JEU ET DISTANCES DE JEU

Le Grand Prix se déroule sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play.

Les distances de jeu sont adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe ; le terrain de La Wantzenau ayant été paramétré aux normes « PARCOURS JEUNES ».

TIRAGE DES DEPARTS

Lors du 1^{er} tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe

Les départs seront disponibles sur le site du Golf de La Wantzenau ; la veille du 1^{er} tour à partir de 14 h, la veille du 2^{ème} tour à partir de 20 h.

CLASSEMENT ET DEPARTAGE

Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement par sexe et par catégorie. En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve départagera les joueurs par un play-off trou par trou.

CONSIGNES SUR LE TERRAIN

Les cadets, les chariots électriques ne sont pas autorisés pendant la compétition.

Une tenue correcte respectueuse de l'étiquette est exigée sur le terrain du Golf de La Wantzenau (ni jeans, tee-shirts, ni casquettes à l'envers...)

L'utilisation des téléphones portables est interdite.

Le Grand Prix Jeunes est une compétition NON FUMEUR.

Les accompagnateurs (parents, entraîneurs, responsables de clubs ou ligues) se tiendront à distance raisonnable des joueurs ne permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée donnera lieu, après avertissement, à la disqualification du joueur.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu 45 mn après l'arrivée de la dernière partie. Les 3 premiers résultats «BRUT » de chaque catégorie seront récompensés par des coupes et médailles.

PARCOURS D'ENTRAINEMENT

Les joueurs et joueuses pourront faire un parcours d'entraînement entre la date limite de clôture des inscriptions et la date du 1^{er} tour du Grand Prix Jeunes.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Pour faciliter le séjour en Alsace des Jeunes à l'occasion du Grand Prix, le Golf de La Wantzenau a établi une liste des hébergements à proximité. Ces informations se trouvent sur la fiche « hébergement » en annexe.

INSCRIPTION

La validation de l'inscription se fera à partir de la réception des documents suivants dûment complétés :

- Bulletin d'inscription et versement des frais d'engagement de 40 € par chèque à l'ordre de l'Association Sportive du Golf de La Wantzenau, CD 302, 67610 LA WANTZENAU. Ce tarif comprend les green-fees des journées de compétition et d'entraînement
- Fiche d'urgence médicale
- Autorisation parentale pour contrôle antidopage
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition pour les étrangers
- Fiche d'hébergement/restauration accompagné du paiement des frais pour les joueurs intéressés

La date limite d'inscription est fixée au **11 mai 2018**. Une liste de joueurs pré-inscrits sera disponible sur nos sites internet (Golf & A.S.). La liste des joueurs sera publiée au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Tout joueur peut annuler sa participation au Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription ; dans ce cas les droit d'enregistrements seront remboursés.

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Le 26 et 27 mai 2018 Grand Prix des AS

FICHE D'URGENCE MEDICALE

Autorisation parentale d'intervention pour mineur

Je soussigné(e)/nous, (Nom et Prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....

Domicilié(e)(s) au :

.....
.....

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Golf de La Wantzenau par l'intermédiaire de l'Association Sportive à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (nom et prénom) :

..... né(e) le.....
soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf de La Wantzenau prévendra le représentant légal mentionné ci-dessus dans les meilleurs délais :

N° de téléphone domicile
N° portable de la mère
N° portable travail de la mère
N° portable du père
N° portable travail du père
N° portable le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir

OBSERVATIONS EVENTUELLES : traitements médicaux, allergies, autres observations utiles...

Fait à..... le

Nom du représentant légal :

Signature du représentant légal :

Le 26 et 27 mai 2018 Grand Prix des

AUTORISATION PARENTALE

pour

PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE
CONCERNANT LES MINEURS ET MAJEURS PROTEGES
(en application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné (e),(Nom et Prénom)

degré de parenté (père, mère, tuteur....) agissant en tant que

représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé, nommé ci-dessous :

.....né(e) le...../...../.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération Internationale dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

Nom et Prénom de l'enfant

Ce document sera présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2018.

Fait à..... le/...../..... Signature du représentant légal :

Article R 232-52 du Code du sport

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou de renouvellement de la licence. **L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.***

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

Une copie de cette autorisation doit être conservée par le joueur mineur et devra, le cas échéant, être présentée au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du Joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Signature du représentant légal :

Le ^{26 et 27 mai 2018} Grand Prix des

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e),(Nom et Prénom)
degré de parenté (père, mère, tuteur....) agissant en tant que
représentant légal de l'enfant :

.....né(e) le...../...../.....

Autorise le Golf de La Wantzenau et l'Association Sportive du Club à publier les photographies/diffuser les images prises de mon enfant et de sa personne dans le cadre du GRAND PRIX DES AS, sans limite de durée, à titre gratuit et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Fait àle/...../.....

Nom du représentant légal :

Signature du représentant légal :

Le **26 et 27 mai 2018** Grand Prix des

HEBERGEMENT A PROXIMITE

Office du tourisme de Strasbourg : www.otstrasbourg.fr

HOTEL	Adresse	Tél
Aigle d'Or	5 rue de La Wantzenau - 67116 REICHSTETT	03 88 20 07 87
ARGOS	2 rue du Commerce - 67550 VENDENHEIM	03 88 81 86 36
Auberge de la Forêt	D-64 (direction Hoerd) - 67550 VENDENHEIM	03 88 20 01 15
B & B Strasbourg Nord	Rue des Artisans - 67550 VENDENHEIM	08 92 70 75 63
B & B Strasbourg Nord	Rue de l'Industrie - 67550 VENDENHEIM	08 92 70 75 63
OBERLE	11 rue Nationale - 67840 KILSTETT	03 88 96 21 17
LE MOULIN	2-3 impasse du Moulin - 67610 LA WANTZENAU	03 88 59 22 22
LE RELAIS DE LA POSTE	21 rue du Gal de Gaulle - 67610 LA WANTZENAU	03 88 59 24 80
LE ROI SOLEIL	4 rue Thomas Edison - 67450 MUNDOLSHEIM	03 90 22 23 24

CHAMBRE D'HOTES	Adresse	Tél
A L'ancienne école	3-5 rue de la Gare - 67610 LA WANTZENAU	07 68 31 36 76
André CLAUSS	10 rue du Gal de Gaule - 67610 LA WANTZENAU	06 78 17 89 17
Au Cygne	5 rue du Pavé – 67720 HOERDT	03 88 69 23 33
Gites GREWIS	10 rue de la Digue - 67610 – LA WANTZENAU	03 88 96 23 04
La Maison du Tigre	1 rue du Noyer – 67370 STUTZHEIM OFFENHEIM	03 88 25 58 94
La Wantzen'hôte	8 quai des Bateliers – 67610 LA WANTZENAU	06 95 70 78 65
Ried & Co	4 rue du Maréchal de Tassigny – 67720 HOERDT	06 86 54 95 17

L'ALSACE ET LE GOLF DE LA WANTZENAU

L'Alsace offre une extraordinaire palette de découvertes, tant au niveau architectural et historique qu'au niveau gastronomique. La route romane, les villages typiquement alsaciens colorés et abondamment fleuris, les châteaux forts, la célèbre route des Vins, les forêts des Vosges, et la capitale de l'Europe, Strasbourg, avec ses Institutions Européennes, comptent parmi les nombreux sites remarquables à visiter dans notre région.

Disposant d'une qualité de parcours unanimement reconnue dans l'Europe Centrale, l'Alsace peut se prévaloir de 11 golfs répartis du nord au sud de la région. Intéressants par la diversité de leur architecture, ils sont tantôt parcours forestier, parcours de montagne, links ou parcours de plaine aux nombreux étangs. Ils raviront les amateurs de golf aussi bien les débutants que les joueurs les plus expérimentés.

A proximité de Strasbourg, Capitale européenne, siège du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen, le Golf de La Wantzenau se niche entre cultures et prairies au cœur du Ried.

Inauguré en 1991, le golf propose un parcours 18 trous, un parcours d'entraînement 12 trous, un practice couvert, un practice sur herbe, une aire réservée au petit jeu et deux putting green.



Dans un cadre verdoyant où l'eau fait partie intégrante du parcours, le club-house résume dans son architecture le remarquable patrimoine alsacien. Régulièrement noté dans les guides touristiques, le Golf de La Wantzenau attire chaque année nombre de joueurs français et étrangers pour un tourisme de loisirs.